



DELIBERATION N° D.2026.06.44 **du Conseil municipal du 17 juin 2026**

Budget Principal de la ville de Versailles. **Affectation du résultat de l'exercice 2025.**

Date de la convocation : 10 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINAMANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyne HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Philippe PAIN.

M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alaïs SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° D.2025.12.82 du Conseil municipal de Versailles du 11 décembre 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2026.06.43 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2026 portant sur l'adoption du Compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2026.06.45 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2026 portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville ;

Les comptes de l'exercice budgétaire 2025 du budget étant définitivement arrêtés, le Compte financier unique (CFU) vient d'être soumis à votre approbation, lors de cette séance du Conseil municipal du 17

juin 2026.

Dans ce contexte, le Conseil municipal doit adopter une nouvelle délibération spécifique d'affectation définitive du résultat pour le budget de la Ville.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient d'affecter le résultat excédentaire dégagé en section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice 2025, soit 33 734 158,25 € de la manière suivante :

- en réserves, pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, pour 14 627 916,94 €,
- en report de fonctionnement, pour la différence, soit 19 106 241,31 €. Cet excédent sera affecté au budget supplémentaire 2026, objet d'une délibération distincte de la présente séance du Conseil municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté lors du vote du Compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal de la ville de Versailles, soit 33 734 158,25 €, comme suit :
 - section d'investissement / recettes / réserves (compte 1068) : 14 627 916,94 €
 - section de fonctionnement / recettes / report à nouveau (compte 002) : 19 106 241,31 €
- 2) que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire 2026.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 48 voix , 4 voix contre (Monsieur Olivier de LA FAIRE, Madame Marie SEZNEC, Monsieur Steven LAFOSSE-MARIN, Madame Alais SEGUY-COULON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.